Copie certifiée conforme à l'original

# APS.TP

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS**

**SIEGE SOCIAL :**

**116 RESIDENCE ZEN**

**ROUTE DU CAP**

**20200 SAN-MARTINO-DI-LOTA (CORSE)**

---

## NOMINATION DES PREMIERS GERANTS

L'an deux mille dix,

et le onze mars,

les soussignés :

- Saddik CHIYDI,
- Monsieur Patrice PICCHIOLI,

agissant en qualité de seuls associés de la société, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts pour désigner d'un commun accord la première gérance de la société, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

### I – NOMINATION DE LA GERANCE

Les soussignés nomment en qualité de gérant de la société :

- Saddik CHIYDI,
  demeurant à San-Martino-Di-Lota (Corse) 116 Résidence Zen, Route du Cap

pour une durée indéterminée.

Saddik CHIYDI déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées, nécessitant de consacrer tout le temps nécessaire à la gestion des affaires sociales et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

### II - POUVOIRS DE LA GERANCE

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et des conditions statutaires.

**III - REMUNERATION DE LA GERANCE**

En rémunération de ses fonctions, le gérant aura droit à une rémunération fixe à déterminer ultérieurement lors d'une prochaine assemblée.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Les associés :

Bon pour acceptation de pouvoir

- Saddik CHIYDI

- Patrice PICCHIOLI